YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1999

DELIBERATION N°99/06/575

OBJET : REHABILITATION DU STUDIO 209
APPEL D'OFFRES OUVERT : Lancement

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des communes et notamment ses articles R 314-1 et R 314-2,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 274, 296 à 298,

CONSIDERANT que faute d'entretien depuis des années, la municipalité a été contrainte de condamner l'accès au public du studio 209 inclus dans l'enceinte du C.E.C., pour des raisons de sécurité et d'incompatiblité de fonctionnement,

CONSIDERANT qu'afin de mieux intégrer le bâtiment existant dans son milieu urbain et reconfigurer l'épanelage de la voie, il a été décidé de surélever ce bâtiment d'une toiture mieux adaptée à l'environnement architectural,

CONSIDERANT que par délibération en date du 6 mai 1999, une autorisation a été donnée à Monsieur le Député-Maire pour déposer un permis de construire,

VU l'avis de la commission travaux et finances,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 abstentions : Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON),

APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises ci-annexé, relatif à la réhabilitation du studio 209,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 274, 296 à 298 du code des Marchés Publics ,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de la Commune , exercice 1999, fonction 3 , sous fonction 314 , nature 231 318.

FAIT et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
23 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la transmission à la Sous-Préfecture
le 23-7-99 et de la publication
le 9-7-99
Le Maire,

Pour le Maire
L'adjoint délégué

115